Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

De L'Esprit Des Loix

Ou Du Rapport Que Les Loix Doivent Avoir Avec La Constitution De Chaque Gouvernement, Les Moeurs, Le Climat, La Religion, Le Commerce, &c.

Montesquieu, Charles de Amsterdam, 1749

Chapitre XIV. De ce qu'on appelloit Census.

urn:nbn:de:gbv:45:1-731

mes libres qui avoient chacun deux Manoirs; celui des deux qui marchoit étoit défrayé de la moitié par celui qui restoit.

Il y a plus; nous avons une infinité de Chartres où l'on donne les Privilèges des Fiefs à des Terres ou Districts possédés par des Hommes libres, & Exi. dont je parlerai beaucoup dans la suite. On exemte ces Terres de toutes les Charges qu'exigeoient sur elles les Comtes & autres Officiers du Roi: & comme on énumère en particulier toutes ces Charges, & qu'il n'y est point question de Tributs, il est visible qu'on n'en levoit pas.

Il étoit aisé que la Maltote Romaine tombât d'elle-même dans la Monarchie des Francs: c'étoit un art très compliqué, & qui n'entroit ni dans les idées ni dans le plan de ces Peuples fimples. Si les Tartares inondoient aujourdhui l'Europe, il faudroit bien des affaires pour leur faire entendre ce que c'est qu'un Financier parmi nous.

L'Auteur (a) incertain de la Vie de Louis le Débonnaire, parlant des Com- (a) Dans L'Auteur (a) incertain de la Vie de Louis le Deconnaire, parlant des Pithon part, tes & autres Officiers de la Nation des Francs que Charlemagne établit en 2. pag. 157. Aquitaine, dit qu'il leur donna la Garde de la Frontière, le Pouvoir Militaire & l'Intendance des Domaines qui appartenoient à la Couronne. Cela fait voir l'état des Revenus du Prince dans la seconde Race. Le Prince avoit gardé les Domaines qu'il faisoit valoir par ses Esclaves. Mais les Indictions, la Capitation & autres Impôts levés du tems des Empereurs sur la personne ou les biens des Hommes libres, avoient été changés en une Obligation de garder la Frontière, ou d'aller à la Guerre.

Les Evêques écrivans (b) à Louis Frère de Charles le Chauve, lui dissoient: (b) Voyes » Ayez soin de vos Terres afin que vous ne soyez point obligé de voyager lairede l'an n fans cesse par les maisons des Ecclésiastiques & de fatiguer leurs Sers par 858.att. 14. n des voitures. Faites ensorte, disoient ils encore, que vous ayez de quoi vivre & recevoir des Ambassades ". Il est visible que les Revenus (1) des

Rois confistoient alors dans leurs Domaines.

LIVER

CHAPITRE XIV.

De ce qu'on appelloit Census.

Orsque les Barbares sortirent de leur Païs, ils voulurent rédiger par écrit leurs Usages; mais comme on trouva de la difficulté à écrire des mots Germains avec des lettres Romaines, on donna ces Loix en Latin.

Dans la confusion de la Conquête & de ses progrès, la plupart des chofes changèrent de nature; il falut pour les exprimer fe servir des anciens mots Latins qui avoient le plus de rapport aux nouveaux Usages. Ainsi ce qui pouvoit réveiller (2) l'idée de l'ancien Cens des Romains, on le nom-

(1) Ils levoient encore quelques Droits sur les Rivières lorsqu'il y avoit un Pont ou un Passave.
(2) Le Census étoit un mot signérique, qu'on s'en
servit pour exprimer les Péages des Rivières, lorsqu'il
y avoit un Pont qu un Bac à passer, Voy. le Capitul.